
NIGÉRIA

Déclaration conjointe de *Legal Defence and Assistance Project (LEDAP)* et d'Amnesty International sur la multiplication des violences politiques à l'approche des élections
Index AI : AFR 44/011/2003

DÉCLARATION PUBLIQUE

Lagos. Les organisations de défense des droits humains *Legal Defence and Assistance Project (LEDAP, Projet de défense et d'assistance juridique)* et Amnesty International ont exprimé aujourd'hui (lundi 31 mars 2003) leur profonde préoccupation concernant les atteintes aux droits humains commises au Nigéria, où les violences politiques se multiplient à l'approche des élections prévues au niveau fédéral et dans les États en avril et en mai 2003.

La quantité d'informations faisant état de violences politiques, telles que des assassinats de dirigeants politiques, des affrontements entre sympathisants de différents courants politiques, tant au sein des partis qu'entre partis rivaux, et des actes d'intimidation et de harcèlement de candidats et de sympathisants, a considérablement augmenté ces derniers mois. Ces quatre dernières années, les élections locales ont souvent été marquées par de nombreuses atteintes aux droits humains, qui sont considérées comme faisant partie de la lutte pour le pouvoir, tant au niveau fédéral qu'au niveau des États.

Amnesty International et LEDAP déplorent le fait que la multiplication des violences politiques se traduise par des violations des droits fondamentaux à la vie et à l'intégrité physique, empêche une véritable participation au processus électoral et entrave la liberté d'expression.

Appel aux partis et aux dirigeants politiques

Des assassinats politiques sont actuellement commis dans tout le Nigéria à l'approche des élections fédérales et des élections au niveau des États. Ainsi, Marshall Harry, membre important du *All Nigeria People's Party (ANPP, Parti populaire du Nigéria)*, a été tué par des

hommes armés non identifiés qui se sont introduits dans sa résidence d'Abuja dans la nuit du 5 mars 2003. Le 10 février 2003, Ogbonaya Uche, candidat de l'ANPP au Sénat, est mort à Owerri quelques jours après avoir été la cible de coups de feu tirés par des inconnus, dans ce qui semble être un assassinat politique. De même, Dele Arojo, l'un des dirigeants du *People's Democratic Party (PDP, Parti démocratique du peuple)*, qui était candidat au poste de gouverneur de l'État d'Ogun, a été tué à Lagos le 27 novembre 2002, semble-t-il pour des raisons politiques.

Dans tout le pays, des allégations font aussi état d'actes de violence motivés par des considérations politiques, ainsi que d'actes de harcèlement et d'intimidation d'opposants politiques et d'autres personnes par des membres individuels des gouvernements des États et des partis politiques siégeant aux parlements des États. Les violences politiques à ce niveau ont été particulièrement fortes dans les États d'Ebonyi, d'Anambra et de Bayelsa. Par exemple, le 1^{er} septembre 2002, Barnabas Igwe, président de l'Association nigériane du barreau pour l'État d'Anambra, a été tué avec sa femme par un groupe de personnes armées de machettes. Barnabas Igwe s'était publiquement opposé à la décision de l'État d'Anambra de créer des milices d'autodéfense et avait critiqué ouvertement le gouverneur de l'État.

Par ailleurs, selon certaines sources, des partis et des dirigeants politiques auraient incité leurs électeurs et leurs sympathisants à la violence. Trois personnes auraient ainsi été tuées et plusieurs autres blessées en novembre 2002, lors d'affrontements entre des sympathisants de l'*Alliance for Democracy (AD, Alliance pour la démocratie)* et du PDP à Effurun, dans l'État du Delta.

Les violences liées à la quête du pouvoir au niveau local préoccupent particulièrement LEDAP et Amnesty International car elles se produisent souvent dans des régions reculées, loin du regard des médias. Les élections locales s'étalent sur toute l'année, contrairement aux élections dans les États et aux élections fédérales et présidentielles, qui se déroulent sur une période de deux ou trois mois. Il existe néanmoins un risque

d'intensification des violences locales pendant les élections fédérales et au niveau des États, car les différents groupes et factions politiques prennent parti pour les candidats qui se présentent aux fonctions exécutives et législatives.

LEDAP et Amnesty International exhortent donc l'ensemble des candidats à faire tout leur possible pour empêcher les violences politiques, qu'elles soient l'œuvre de dirigeants ou de sympathisants de leur propre parti dans le cadre de conflits internes, ou qu'elles soient dirigées contre des dirigeants ou des sympathisants d'autres partis. Les candidats doivent s'abstenir d'exacerber les tensions ethniques ou religieuses au sein de l'électorat fédéral et des États, car cela pourrait provoquer des violences communautaires ou religieuses fondées sur l'appartenance politique.

Par ailleurs, les deux organisations de défense des droits humains engagent instamment tous les partis politiques à exprimer publiquement leur engagement à contenir la violence politique parmi leurs sympathisants et, indépendamment de l'action des responsables de l'application des lois et des autorités judiciaires, à mener des enquêtes internes exhaustives sur les allégations faisant état de violences politiques provoquées par leurs membres. Les partis sont invités à rendre publiques les conclusions de ces enquêtes et à prendre des mesures disciplinaires sévères contre leurs membres reconnus coupables de tels actes.

Appel au gouvernement fédéral

LEDAP et Amnesty International appellent le gouvernement nigérian à fournir de toute urgence une protection aux hommes politiques et aux autres personnes particulièrement menacés pendant la période électorale. Il est profondément inquiétant de constater que, dans certains cas d'assassinats politiques présumés, aucune mesure de sécurité efficace n'avait été prise alors que les victimes avaient semble-t-il demandé la protection de la police.

Par ailleurs, au cours de ces quatre dernières années, Amnesty International et LEDAP ont dénoncé les transferts croissants d'armes à feu vers le Nigéria, ainsi que la création de groupes armés, tels que des

milices d'autodéfense, qui sont utilisés par les hommes politiques pour fomenter des violences politiques et harceler et intimider des opposants sur le plan local et au niveau des États. Les deux organisations craignent que de nouvelles violences ne soient inévitables si rien n'est fait immédiatement et sur le long terme pour prévenir les atteintes aux droits humains commises par les milices d'autodéfense et d'autres groupes armés.

Des enquêtes devraient être menées dans les plus brefs délais sur tous les actes de violence politique et sur l'existence même des groupes armés, et les personnes soupçonnées d'être responsables d'atteintes aux droits humains devraient être traduites en justice conformément aux normes internationales relatives à l'équité des procès.

Appel à la Commission électorale nationale indépendante et aux forces de sécurité

Sachant que la Commission électorale nationale a la responsabilité constitutionnelle de veiller à l'organisation pacifique des élections, LEDAP et Amnesty International appellent cette Commission à coopérer avec la police nigériane pour coordonner de façon appropriée et efficace le déploiement du personnel et des équipements de sécurité avant, pendant et après les élections, de sorte que les droits fondamentaux des personnes exerçant leur droit de vote ne soient pas bafoués.

En particulier, la Commission électorale et la police nigériane devraient collaborer efficacement pour définir les principales zones de déploiement des forces de sécurité pendant la période électorale, en accordant une priorité maximale aux moyens d'empêcher les atteintes aux droits humains. La Commission électorale devrait aider la police nigériane à mobiliser et à former des policiers à la gestion des conflits électoraux et à les équiper de manière adéquate pour qu'ils puissent réagir aux actes de violence politique dans le respect des normes internationales relatives au maintien de l'ordre.

Appel aux observateurs nationaux et internationaux et à la communauté internationale

Amnesty International et LEDAP se félicitent de l'augmentation significative, par rapport aux élections de 1999, du nombre d'observateurs internationaux qui ont été chargés de surveiller les élections d'avril et de mai 2003. Les deux organisations appellent les gouvernements, les institutions et les organisations qui ont nommé de tels observateurs, notamment l'Union européenne et le Commonwealth, à leur attribuer un mandat qui accorde une place prioritaire à la surveillance du respect des droits fondamentaux des électeurs et des candidats. Les observateurs devront être bien formés à la gestion des nombreux cas de violence politique, et avoir comme consigne de collaborer avec la police nigériane et la Commission électorale nationale pour identifier et signaler les atteintes aux droits humains commises dans le cadre des élections. Par ailleurs, ils devront surveiller l'ensemble du processus électoral, y compris les élections aux gouvernements et aux parlements fédéraux et des États, et poursuivre leur travail de surveillance dans la période suivant les élections.

Enfin, LEDAP et Amnesty International appellent la communauté internationale à exprimer publiquement sa préoccupation concernant la multiplication des violences politiques pendant les élections, et exhortent les gouvernements à accorder une place prioritaire, dans leurs relations avec le gouvernement nigérian, aux conclusions des observateurs nationaux et internationaux chargés de surveiller la situation des droits humains au Nigéria pendant les élections.

Complément d'information

Legal Defence and Assistance Project (LEDAP) est une organisation à but non lucratif qui œuvre en faveur de la protection et de la promotion juridiques, des droits humains et de la bonne gestion des affaires publiques au Nigéria.

Amnesty International est un mouvement mondial de défense des droits humains, à but non lucratif et indépendant de tout gouvernement. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à

Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site web www.amnesty.org